Décision n° 2026.017

19/11/2026

Nature de l'acte : Finances locales

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n° 03

Virement de crédit n° 03

Virement de crédits à l'opération « Aménagements espaces publics 2025 »

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 20/11/2026

Date de télétransmission en préfecture : 20/11/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20261119-DC2026_017-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Eddie MARCOS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, L2122-22, L2122-23 et L. 5217-10-6 ;
Vu la délibération n° 2022.051 du 22 septembre 2022 décidant d'appliquer à partir du 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget de la commune ;
Vu la délibération n° 2026.085 du 12 novembre 2026 adoptant un règlement budgétaire et financier (RBF) ;
Vu la délibération n° 2026.022 du 04 mars 2026 adoptant le budget primitif 2026 de la commune et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;
Considérant la nécessité d'abonder les crédits de l'opération « Aménagements espaces publics 2025 » ;

DÉCIDE

Article 1 – De procéder aux virements de crédits comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
	COMPTES		MONTANTS (€)	COMPTES		MONTANTS (€)
00442 - AMENAG CIMETIERE 2025			**192,00**			
21 - Immobilisations corporelles						
Cimetières	2116	025	192,00			
00443 - AMENAG ESPACES PUBLICS 2025						**1 116,00**
21 - Immobilisations corporelles						
Autres agencements et aménagements				2128	312	1 116,00
00457 - AUTRES BATIMENTS 2025			**84,00**			
23 - Immobilisations en cours						
Constructions	2313	020	84,00			
00460 - AUTRES RESEAUX 2026			**283,92**			
23 - Immobilisations en cours						
Install., matériel et outill. technique	2315	734	283,92			
00463 - SALLE DES FETES 2026			**556,08**			
23 - Immobilisations en cours						
Constructions	2313	317	556,08			
DEPENSES - INVESTISSEMENT			**1 116,00**			**1 116,00**

Article 2 – Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de Brive et au Trésorier de la collectivité.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 19 novembre 2026

Le Maire,

Eddie MARCOS